



CHSCT 44

février 2013

Groupe de travail du 5 février 2013

❖ Registres SST :

- Saint-Nazaire : toujours la même question : quand débiteront les travaux ? Réponse de M. Vasquez : le DRFIP a relancé Bercy il y a 15 jours. Pas de nouvelle malgré plusieurs relances téléphoniques. M. Vasquez ira à Saint-Nazaire mardi prochain pour expliquer la situation aux agents.
- Accueil Jules Verne : problèmes résolus
- Trésorerie St-Nazaire Centre : pour l'instant pas de problème de chauffage cet hiver. A surveiller si baisse des températures.
- Métallisation Graslin : les sols se dégradent déjà par manque d'entretien. M. Vasquez indique que des discussions sont en cours avec ONET pour remplacer certaines prestations (ex ramassage quotidiens des corbeilles dans les bureaux par passage de rotobrosse). Fin de contrat avec ONET juin 2013.
- Trésorerie de Rezé : volets roulants à réparer, attente positionnement de la DG sur la fixation des actions prioritaires. Sur l'éclairage de l'accès des personnels, contact pris avec la mairie. Système alarme vérifié.
- SIE Nantes Nord-Est : déménagement service compta en raison du froid dans le bureau actuel. Une entreprise est passée en janvier pour établir un devis.
- INSEE : ménage désormais 2 fois par semaine.
- SRE : Problèmes bruits et odeurs réglés.
- TGE, pensions cristallisées : achat chauffage d'appoint. Demande CHSCT : faire pression sur le syndic qu'il réalise les travaux de réparation.
- Désamiantage Pornic, le DRFIP s'engage à donner une réponse pour le CHSCT du 21 février.
- Lotz-Cossé : la DRFIP organisera une réunion avec tous les chefs de service du site le 28 février.
- Dalles abimées et sol enfoncé bureau 131 Graslin (Cambronne). Risque chute + risque amiante. L'Assistant de Prévention ira sur place.

- Port armes à feu cantine Cambronne : M. Vasquez reconnaît qu'il n'est pas normal de venir à la cantine avec une arme. Il va se rapprocher des services de police.

❖ **Fiches action :**

- Expertise brigade surveillance des Douanes du Mans :

Cette action qui consiste en une expertise à la BSI du Mans a été initiée par les médecins de prévention du 44 et du 72. En effet, les médecins de prévention ont été alertés au cours de l'année 2012 par l'état de santé des agents des brigades de surveillance intérieure (BSI) de Nantes, Saint-Nazaire et Le Mans. Certains agents ont également rencontré la psychologue attachée à la Délégation de Nantes, Mme Lehongre.

Leur constat partagé est alarmant : un grand nombre de témoignages spontanés de mal-être voire de souffrance au travail, augmentation du nombre d'arrêts maladie, nombre non négligeable de traitements anxiolytiques ou anti-dépresseurs en lien avec le travail, expression de peurs, propos violents au sujet de collègues ou de la hiérarchie.

Les médecins du travail ont fait le choix de cibler la brigade du Mans. Le médecin de prévention du 72 a mené une enquête qualitative systématique entre juin et septembre 2012. Il ressort que 11 agents sur 17 ont répondu que le travail avait une influence sur leur santé, 5 agents sur 17 ont dû prendre un traitement hypnotique, anxiolytique ou antidépresseur et « se situent dans une zone à risque au plan des symptômes ».

Une réunion a été organisée le 19 décembre 2012 avec les médecins de prévention, la psychologue Mme Lehongre et le Directeur Régional des Douanes, M. Mirande, accessoirement président du CHSCT 44 à l'issue duquel le cabinet PREVIA a fait une proposition d'intervention au cabinet qui au mois de décembre a recruté... Mme Lehongre. La fiche action qui est proposée au CHSCT ne propose qu'un seul devis, celui de PREVIA, pour un montant de 13754€.

La CGT, seule, a dénoncé un dysfonctionnement du CHSCT 44 : comment expliquer que le CHSCT 44 n'ait jamais été informé de cette situation alarmante alors même que plusieurs acteurs de la santé et la sécurité au travail étaient au courant (médecins de prévention, le directeur régional et l'assistant de prévention de la Douane). Le 21 janvier, donc un mois après la réunion avec PREVIA, s'est tenue un groupe de travail restreint pour déterminer les axes d'action 2013 du CHSCT 44. Ni le médecin présent, ni l'assistant de prévention de la Douane n'ont abordé le sujet, y compris quand nous avons discuté de quel service de la Douane nous pourrions cibler pour organiser une visite du CHSCT. On pourrait également s'interroger sur la fiabilité de la mise à jour des DUERP en matière de RPS.

Au-delà de la mise à l'écart du CHSCT, **la CGT a dénoncé le choix du prestataire**, qui ne fait pas partie de la liste des experts agréés auprès des CHSCT, ainsi que le principe du financement par le CHSCT. Au vu du rapport alarmant des médecins de prévention, nous considérons qu'il y a un risque grave pour la santé mentale des agents de ces brigades, donc que l'on se situe dans le cadre de l'article 55 du décret 82-453, et non pas comme nous a soutenu l'administration, dans une simple action de prévention sur les RPS. A ce titre, nous avons donc posé au président du CHSCT la question de la légalité de la désignation de PREVIA.

Les médecins de prévention ont justifié le choix du cabinet PREVIA en expliquant que c'était plus pratique et plus rapide puisqu'elles avaient travaillé en coopération avec Mme Lehongre en amont sur le sujet.

Au vu de la gravité de la situation et de l'urgence à agir, mis devant le fait accompli, nous n'avons pas d'autre solution que de voter pour cette action. Nous avons cependant accompagné notre vote d'une déclaration condamnant la démarche et exigeant à l'avenir d'être associés à la réflexion en amont.

- Autres actions décidées par le CHS : éclairage des surfaces de contrôle brigades Douane, tables élévatoires (DRFIP), climatisation bureaux service dépense 4^{ème} étage Graslin (DRFIP), monte charge Trésorerie Saint-Herblain, Abri vélos Saint-Nazaire. Accord pour faire faire un nouveau devis réfection escalier de Pornic.
- Actions refusées : achat produit désinfection pour les mains (DRFIP), remplacement porte de sécurité DRFIP

- Demande CGT : récupérer le matériel CHSCT affecté aux agents qui partent en retraite.
- Soumission des commandes CHSCT au code des marchés publics : attente des directives nationales. Impossible à mettre en œuvre en 2013, nécessite de changer le mode de fonctionnement actuel du CHSCT : budgétiser dès juillet pour l'année n+1 tout en conservant une programmation budgétaire de jan à déc. Se préparer pour mise en œuvre en 2014.
- Formations : demande CGT, rattacher les enquêtrices INSEE qui dépendent d'un CHSCT spécial, aux formations locales 44. L'AP de l'INSEE doit procéder au recensement des besoins dans le 44.

❖ **Suivi des visites de l'ISST :**

- CHU Nantes : un seul point qui a avancé, organisation à venir d'un exercice d'évacuation en lien avec les services de sécurité du CHU.
- Montoir (Douane) : la direction n'a pas encore finalisé ses réponses aux préconisations de l'ISST. Le local archive inondé par une fuite de fioul a été nettoyé. Opération effectuée par un agent de la Douane. Doubte sérieux sur l'utilisation d'EPI. Non respect des préconisations des médecins de prévention faites lors du CHSCT de décembre. Les médecins de prévention demandent à voir tous les agents qui sont rentrés dans ce local. Parallèlement, demande CGT de nettoyage complet des vestiaires hommes.

❖ **Transfert DAFN (douanes) :**

Les conclusions du rapport d'expertise ne sont pas rassurantes et ne lèvent pas toutes les interrogations sur la résistance des sols : pas de déplacement sur les lieux, pas de communication des plans de la structure, poids des armoires sous évalué. Les représentants du personnel donnent un avis défavorable au transfert dans ces conditions

❖ **Tentative de suicide d'un agent de la DRFIP**

Informations données par la DRFIP : aucun élément de l'instruction communiqué à la DRFIP. Diagnostic vital engagé, coma artificiel. Aucune visite autorisée au CHU en dehors de la famille. Intervention des médecins de prévention auprès des collègues dès le jour du drame, proposition d'entretiens individuels ou collectifs selon besoins. A ce jour pas de demande. Question sur l'accompagnement des médecins de prévention suite à reprise après CLM d'un agent : une visite de pré-reprise, et une visite après la reprise à temps plein suite à un mi-temps thérapeutique.

La discussion sur la demande d'expertise de l'INSEE a tourné court puisque le Président du CHSCT s'est retranché derrière l'irrecevabilité de notre demande au motif qu'elle mentionnait le nom d'un expert. Nous nous sommes étonnés de ne pas avoir de réponse du Directeur régional de l'INSEE suite au courrier du président du CHSCT du 17 décembre. Le directeur de l'INSEE, contacté par le président du CHSCT, lui a indiqué qu'il ne donnerait pas suite à notre demande, d'une part parce que l'expertise portait sur une réforme nationale qui relève de l'administration centrale de l'INSEE, d'autre part que notre demande n'était pas recevable en renvoyant à la note de Mme Féjoz du 17 décembre. Nous avons indiqué que la CGT contestait le caractère irrecevable de la demande d'expertise et nous avons sollicité la médiation de l'ISST (non présent au GT) sur le choix de l'expert. Médiation qui nous a été à nouveau refusée, toujours au motif de l'irrecevabilité de la demande. Nous avons alors informé le président que nous allions saisir l'inspection du travail.

Morale de l'histoire : le président du CHSCT se montre très soucieux de la recevabilité et de la forme des demandes d'expertise déposées par les représentants des personnels, expertise dont l'administration aurait à supporter la charge. Mais curieusement, plus personne ne se soucie des questions de forme lorsqu'il s'agit de faire financer une expertise par le CHSCT.



Séance plénière du 21/02/2013

❖ Expertise sur la réorganisation des services informatiques de l'Insee : une première victoire

Le directeur régional de l'Insee est venu annoncer en personne qu'il acceptait la désignation du cabinet que nous avons choisi pour mener l'expertise sur l'impact de la réorganisation des services informatiques.

Rappel des faits : les agents des services informatiques de l'Insee sont concernés par une réorganisation visant à implanter un centre à Metz qui ne répond à aucune nécessité en dehors de la commande politique de l'ex-président de la République pour compenser les effets des restructurations militaires. Au niveau central, les organisations syndicales de l'Insee ont rejeté unanimement cette réorganisation et elles ont demandé une expertise externe pour évaluer l'impact sur la santé des agents. La direction générale a refusé que le CHSCT puisse faire appel à l'expert de son choix. C'est pourquoi la CGT a pris l'initiative de soumettre au vote du CHSCT de Loire-Atlantique une demande d'expertise portant sur le centre informatique de Nantes, l'un des établissements concernés par la réorganisation.

Dans un premier temps, la direction de l'Insee n'a pas donné suite à notre demande d'expertise, se retranchant derrière son irrecevabilité au motif qu'elle mentionnait le nom d'un expert. Face à notre détermination à mener cette affaire jusqu'au bout, la direction de l'Insee a finalement accepté de mettre en œuvre cette expertise selon nos conditions :

- l'expertise doit être menée rapidement
- le souhait des représentants du personnel quant au choix de l'expert doit être suivi
- la procédure (cahier des charges, calendrier, etc.) doit être discutée au sein du CHSCT

Une première victoire en matière d'expertise externe au sein de notre ministère, que nous devons à la pugnacité à tous les niveaux des militants de la CGT.

❖ DIRCOFI :

- rapport de visite de l'ISST. Les agents n'ont pas souhaité que les revêtements soient changés. Pas de plainte sur la température des bureaux.
- Immolation devant l'agence de Pôle emploi : intervention rapide d'un des médecins prévention. Proposition de prise en charge par un psychologue. Suivi des agents choqués par les médecins de prévention. 2 déclarations d'accident de service. Une attestation d'exposition à un événement grave sera consignée dans les dossiers individuels en cas d'éventuels syndromes traumatiques. La CGT a pointé du doigt les politiques basées sur des critères purement comptables qui depuis des années ont conduit à la déshumanisation de la gestion des personnes sans emploi, laissant les agents de Pôle emploi totalement démunis face aux situations de détresse auxquelles ils sont confrontés.

- Fiche de signalement suite à menaces dans le cadre d'une vérification : le soutien a été apporté à l'agent concerné. La vérification qui est effectivement une vérification difficile a été assurée en doublon suite à ces événements. Le ressenti du collègue mis en doublon n'est pas le même.

❖ **Hôtel des Finances SAINT-NAZAIRE :**

La DRFIP n'a toujours aucune information sur le début des travaux. Devis demandé pour la réfection des nez de marche.

Les représentants des personnels ont déposé une délibération exigeant que la DG informe de la réalisation ou non des travaux et du calendrier.

Le CHSCT fera une visite de HDF et du bâtiment Préssensé le 22 mars 2013.

❖ **CREDITS**

L'avenir est incertain. La deuxième moitié du budget du CHSCT n'a toujours pas été déléguée. Possible remise en cause après les arbitrages budgétaires du gouvernement.

❖ **ACTIONS**

- Dalles de sol enfoncées et abimées dans un bureau du bâtiment Graslin à Cambronnet : l'assistant de prévention de la DRFIP indique qu'une solution est à l'étude. En présence d'amiante, nous serons très attentifs à la solution envisagée. Rappel : le plan d'action ministériel « amiante » prévoit le retrait de tout matériau dégradé.
- Demande d'intervention du pôle ergonomique du ministère sur l'expérimentation GESPRO : étude de l'impact sur les organisations de travail dans le but d'émettre des recommandations pour améliorer les conditions de travail.
- Eclairage mobile des brigades des douanes : un système à base de led a été testé. Il donne satisfaction et sera financé par le CHSCT.
- Ponçage des parquets de la Direction Régionale des Douanes refusé par les OS (seule la CFDT a voté pour).
- Financement d'un éclairage à déclenchement automatique de l'entrée des personnels de la Trésorerie de Savenay.
- Financement de l'intervention d'un psychologue du travail à la Trésorerie de Guérande.
- Problème d'obscurité dans des bureaux de l'INSEE à cause des stores intégrés aux fenêtres qui sont bloqués. Irréparable. Demande du passage d'un médecin de prévention pour trouver une solution provisoire. La CGT demande que l'INSEE recherche une solution pérenne.

❖ **QUESTIONNAIRE SUR L'OUTIL INFORMATIQUE**

Les représentants des personnels ont élaboré un questionnaire destiné aux agents de l'ensemble des directions afin d'identifier les effets de l'utilisation de l'informatique sur les relations humaines au travail. Le but est d'établir des recommandations pour améliorer les conditions de travail des agents. Il a été décidé de prendre contact avec l'ARACT (Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail) pour nous aider dans cette démarche.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- La CGT a fait une présentation détaillée de **l'alerte sanitaire sur les gaz toxiques** présents dans les conteneurs qu'elle a lancée le 12 février.

Il existe deux types de gaz toxiques :

- ✓ ceux contenus dans les peintures, vernis, colles et autres produits chimiques utilisés dans la fabrication des équipements et objets de la vie courante. Les benzènes, toluènes et autres Composés Organiques Volatiles que chacun peut rencontrer dans son logement ou dans les commerces et qui sont reconnus nocifs pour la santé sont concentrés et confinés lors du transport des marchandises et peuvent provoquer des atteintes neurologiques et des maladies respiratoires sur le moyen et long terme.
- ✓ les produits de fumigation, utiles par ailleurs pour l'éradication des espèces invasives (tel le frelon asiatique) ou la contamination bactériologique sont également nocifs pour l'être humain. Des atteintes graves voire mortelles (cancers ou autre) peuvent toucher les personnels logistiques. La fumigation est réglementée (signalisation et décontamination obligatoire), mais les entreprises de transport respectent bien peu cette réglementation en France.

L'action du 12 février avait donc pour but de sensibiliser les acteurs de la logistique, d'alerter les travailleurs et consommateurs sur les dangers qu'ils encourent et de faire pression sur les autorités pour que la les normes soient plus sévère et mieux respectées comme en Belgique ou aux Pays Bas.

- Accident de tir avec une arme à feu chez les douaniers : les mesures de retrait et de vérification des armes ont été prises par la DG des douanes. Une expertise sur l'alliage est en cours. Les armes à feu dépendent de marchés nationaux. La CGT a dénoncé le choix qui a été fait de privilégier une arme meilleur marché au détriment de la qualité.
- Port arme à feu au RIA de Cambronne : certains fonctionnaires de police en mission ne peuvent pas utiliser l'armurerie de Waldeck selon M. Vazquez. Le président de l'AURIAC apportera des précisions sur la mise en oeuvre du règlement intérieur.

La note d'orientation 2013 communiquée trop tardivement aux organisations syndicales fera l'objet d'un examen au fond lors d'un prochain CHSCT.

Vos représentants CGT du CHS-CT :

Christophe BEDU (DRFiP) titulaire

Cécile HAURAY (DRFIP) titulaire

Pascal PIAT (DOUANE) titulaire

Patrick JETHRIT (SRE) suppléant

Jean Marc LE SAEC (DRFIP) suppléant

Elmostapha OKHAM (INSEE) suppléant